

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU LOGEMENT SIS 24, RUE DES VIGNERONS AVEC MONSIEUR CLAYTON ET MADAME SABOURIN

DÉCISION N° DM-23-098 EN DATE DU 17 FEVRIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Maximilien CLAYTON et Madame Leila SABOURIN, de bénéficier de la mise à disposition du logement situé 24 rue des Vignerons auquel sont associés une cave ainsi qu'un emplacement de stationnement sis 28 bis rue des Vignerons ;

CONSIDÉRANT que le logement ci-dessus, propriété de la ville, est libre de toute occupation ;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention d'occupation précaire avec Monsieur Maximilien CLAYTON et Madame Leila SABOURIN, relative à la mise à disposition du logement situé 24, rue des Vignerons auquel sont associés une cave ainsi qu'un emplacement de stationnement sis 28 bis rue des Vignerons, moyennant le versement, au titre de la première année, d'une redevance mensuelle de 2 000,00 € (deux-mille euros) charges comprises.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230217-Imc1H10608H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/02/2023

Date de Publication: 17/02/2023